

PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 23 - FEVRIER 2015

SOMMAIRE

DGFIP

Arrêté N°2015035-0013 - Délégation de M. Alain CITRON administrateur généra	1	
chargé de l'intérim de la direction régionale des finances publiques de la		
région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault, au profit de ses		
collaborateurs pour exercer les fonctions de commissaire du gouvernement auprès		
de la SAFER.		1



PREFECTURE REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Arrêté n °2015035-0013

signé par Monsieur l'administrateur des finances publiques

le 04 Février 2015

DGFIP

Délégation de M. Alain CITRON administrateur général chargé de l'intérim de la direction régionale des finances publiques de la région Languedoc- Roussillon et du département de l'Hérault, au profit de ses collaborateurs pour exercer les fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la SAFER.



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LANGUEDOC-ROUSSILLON ET DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

334 ALLÉE HENRY II DE MONTMORENCY CS 17788 34954 MONTPELLIER CEDEX 2

Division Stratégie - Contrôle de Gestion - Qualité de Service

Affaire suivie par : Marie-Hélène MADELAINE marie-helene.madelaine@dgfip.finances.gouv.fr

□ 04 67 17 60 28 □ 04 67 15 75 00

Décision portant subdélégation de signature

L'Administrateur Général des Finances publiques de 1ère classe, chargé de l'intérim de la direction régionale des Finances Publiques de Languedoc Roussillon et du département de l'Hérault

Vu le Code Rural et de la pêche maritime notamment en son article R 141-9,

Vu l'arrêté du 10 janvier 2007 relatif à la désignation du Commissaire du Gouvernement auprès des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances Publiques,

Vu l'arrêté ministériel du 16 janvier 2015 par lequel M. Alain CITRON, administrateur général des finances publiques de 1ère classe directeur du pôle pilotage et ressources à la direction régionale des finances publiques de la région Languedoc Roussillon et du département de l'Hérault est chargé de l'intérim de la direction régionale des finances publiques de la région Languedoc Roussillon et du département de l'Hérault,

ARRETE

- Art. 1. Délégation de signature est donnée à Serge LE BOUCHER DE BREMOY Inspecteur Principal des Finances Publiques, à l'effet d'exercer la fonction de Commissaire du gouvernement auprès de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural du Languedoc-Roussillon,
- Art. 2. en cas d'empêchement il sera remplacé par Patrick MAYNE, Administrateur de finances publiques adjoint, ou Bernadette CARITG, ou Nathalie TIROUFLET SERRIER, Inspectrices des Finances Publiques
- Art. 3. Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des départements constituant la Région Languedoc-Roussillon.

Fait à Montpellier, le 04 février 2015

Alain CITRON

Heeles !

